

# CONCOURS INTERNATIONAL DU MEILLEUR BOUDIN NOIR À MORTAGNE-AU-PERCHE (ORNE) FRANCE. **RÈGLEMENT : 2018**

**ARTICLE 1 :** À l'occasion de la Foire au boudin les **16 et 17 mars**, la Confrérie des chevaliers du Goûte-Boudin organise son Concours international du meilleur boudin noir.

**ARTICLE 2 :** Le concours aura lieu les vendredi et samedi.

**ARTICLE 3 :** Sont admis à y participer :  
- les charcutiers, bouchers-charcutiers,  
- les apprentis en charcuterie sous couvert de leur maître d'apprentissage ou professeur.  
Les candidats devront certifier sur l'honneur que le produit présenté est bien de leur propre fabrication.

Les produits seront considérés bio sous la responsabilité du concurrent.

**ARTICLE 4 :** Dans le but de dénombrer et de récompenser les multiples variétés de boudin, pour la catégorie « Boudin traditionnel et bio », il est créé 7 zones géographiques faisant chacune l'objet d'une sélection particulière. Les catégories « Boudins antillais et créatifs » (avec un minimum de 30 % de sang) seront jugées au niveau national.

#### **ARTICLE 5 : Inscription**

Avant le **vendredi 9 mars 2018**.

Bulletin ci-dessous à envoyer à :

CONCOURS DU MEILLEUR BOUDIN

BP 65

61400 MORTAGNE-AU-PERCHE FRANCE

**ARTICLE 6 :** Le droit d'inscription est de **QUARANTE-CINQ EUROS (45 €)** par échantillon (tarif dégressif si plusieurs échantillons), somme qui devra **obligatoirement** être jointe à l'inscription, par chèque, virement ou carte bancaire à l'ordre du CONCOURS DU MEILLEUR BOUDIN MORTAGNE. Les droits versés resteront dans tous les cas acquis.

**ARTICLE 6 bis : INTERNET.** Les modalités particulières d'inscription et de paiement des droits sont indiquées sur [www.boudin-mortagne.com](http://www.boudin-mortagne.com).

**ARTICLE 7 :** Le(s) échantillon(s) sera(ont) réceptionné(s) au plus tard le **jeudi 15 mars** et sera(ont) de 800 g de boudin à base de sang cuit et de boyau naturel. Les envois seront entreposés dans une chambre froide. Aucune réclamation fondée sur les détériorations subies pendant le transport ne sera admise. (Nous conseillons les formules collissimo ou chronopost et un conditionnement sous vide.)

**ARTICLE 8 :** La justification de l'inscription au Répertoire des métiers pourra être demandée ainsi que l'origine des produits bio. Le numéro d'inscription au concours sera converti en numéro informatique sécurisé pour le jugement.

**ARTICLE 9 :** Sous la présidence du grand maître de la confrérie, une présélection sera effectuée le vendredi par une commission comprenant : professionnels, membres de la confrérie et consommateurs. Une sélection définitive par le grand jury composé d'éminentes personnalités de la charcuterie et les membres de l'Académie normande des confréries gastronomiques se déroulera le samedi.

**ARTICLE 10 :** Les boudins seront goûtés froids et non grillés.

**ARTICLE 11 :** Les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité du produit pour une année. En cas de plusieurs inscriptions pour un candidat, il ne sera retenu pour celui-ci que le prix le plus élevé dans chaque catégorie. La commission de qualité de la confrérie est chargée de veiller au suivi des produits primés. En cas de

cession de commerce, le nouvel acquéreur ne pourra se prévaloir des récompenses décernées au prédécesseur.

**ARTICLE 12 :** Les candidats pourront consulter leur résultat personnel sur Internet le dimanche courant d'après-midi suivant le concours.

**La remise des prix aura lieu le 7 avril lors du chapitre ou le 8 avril 2018** au Carré-du-Perche, 23 rue Ferdinand de Boyères, à MORTAGNE-AU-PERCHE.

**Les Trophées non remis les 7 & 8 avril seront envoyés par courrier postal après avoir reçu un paiement de 12 € pour les frais d'envoi.**

**ARTICLE 13 :** La confrérie ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des empêchements au déroulement du concours, résultant d'un cas fortuit ou de force majeure. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

• ☎ : 06 31 74 11 09 – 06 80 43 13 44  
Courriel : [concours@boudin-mortagne.com](mailto:concours@boudin-mortagne.com)  
Site Internet : [www.boudin-mortagne.com](http://www.boudin-mortagne.com)

**ARTICLE 14 :** Récompenses par ordre décroissant :

## GRILL D'OR NATIONAL GRILL D'OR RÉGIONAL

puis dans chaque zone géographique :

GRAND PRIX D'HONNEUR AVEC  
MÉDAILLE D'OR, D'ARGENT, DE  
BRONZE

MENTION HONORABLE

Prix spécial apprenti  
Prix spécial bio



## BULLETIN DE PARTICIPATION

## Cachet commercial obligatoire

Titulaire **45 €** Salarié **45 €** Apprenti : **30 €**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Tél. et courriel : \_\_\_\_\_

**CATÉGORIES : Traditionnel ( ) Bio ( ) Créatif sucré ( ) Créatif salé ( ) Antillais ( )**

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement, je demande mon inscription au CONCOURS INTERNATIONAL DU MEILLEUR BOUDIN.

Je certifie sur l'honneur que les produits présentés au concours sont de ma propre fabrication. Produits BIO sous la responsabilité du concurrent.

Ci-joint un chèque de : \_\_\_\_\_ €

**Tarif dégressif** Un échantillon : QUARANTE-CINQ EUROS (45 €) = **45 €**  
ou Deux échantillons QUARANTE-DEUX EUROS (42 €) par échantillon Nombre 2 X 42 = **84 €**  
ou Trois ou plus QUARANTE EUROS (40 €) par échantillon Nombre \_\_\_\_ X 40 =

Avez-vous déjà participé ? : **OUI** **NON** (Entourer la bonne réponse)

Nom du titulaire du chèque : \_\_\_\_\_ Banque : \_\_\_\_\_